

Mouvement du personnel

Élection

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR2034766V

avis

MESRI - DGRI SPFCO B2

Les sièges suivants sont à pourvoir pour les sections et les commissions interdisciplinaires du CNRS mentionnées ci-dessous :

Section 5 : Matière condensée : organisation et dynamique

1 - Sièges - Collège B2

Section 6 : Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations

1 - Sièges - Collège B1

Section 12 : Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés

1 - Sièges - Collège A1

Section 15 : Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés

1 - Sièges - Collège B1

Section 22 : Biologie cellulaire, développement, évolution-développement

1 - Sièges - Collège A2

Section 23 : Biologie végétale intégrative

1 - Sièges - Collège B1

Section 26 : Cerveau, cognition, comportement

1 - Sièges - Collège B1

Section 28 : Pharmacologie ingénierie et technologies pour la santé imagerie biomédicale

1 - Sièges - Collège A2

Section 38 : Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines

1 - Sièges - Collège B2

1 - Sièges - Collège C

Section 40 : Politique, pouvoir, organisation

1 - Sièges - Collège C

Commission interdisciplinaire 53 : Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques

3 - Sièges - Collège A

1 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant

1 - Sièges - Collège A

2 - Sièges - Collège B

Lors de leur prochaine session, les sections et les commissions interdisciplinaires concernées du Comité national éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité prévues au premier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du CNRS.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du CNRS.

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées, d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des **productions scientifiques les plus récentes**. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. **L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages**.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sec-sgcn@cns-dir.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 Paris) **avant le 14 janvier**

2021 à 18 h 00.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf ;
- pour les commissions interdisciplinaires :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf.